



Reporting
**Climate
Bond**

2019

#MondeEnCommun



SOMMAIRE

REPORTING CLIMATE BOND | 2019



Kenya
Parc éolien de Ngong Hills

03 La **stratégie** climat
du groupe AFD

06 Le **cadre des émissions**
Climat de l'AFD

05 Le **suivi des risques**
ESG (hors Climat)

07 Les **passifs**
et **actifs** climat

La stratégie climat du groupe AFD

Le climat est un des marqueurs fondamentaux de l'action du groupe AFD. En 2019, l'AFD a poursuivi les objectifs de sa nouvelle stratégie climat (2017-2022), qui traduit l'ambition de l'AFD de faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des transitions bas carbone et résilientes dans les pays en développement et émergents. Pour y parvenir, l'Agence a pris quatre engagements :

Assurer une activité « 100 % Accord de Paris »

Le groupe AFD souhaite rendre cohérent l'ensemble de ses financements avec un développement bas carbone et résilient, et accompagner les trajectoires de long terme des pays dans lesquels elle intervient.

Augmenter les financements climat

Le groupe AFD se fixe l'objectif d'atteindre 5 Md€ par an de financements en faveur de projets présentant des co-bénéfices climat d'ici 2020 dans ses pays d'intervention, hors Outre-mer, dont 1,5 Md€ consacré à l'adaptation au changement climatique. Plus généralement, le groupe AFD s'engage à ce que 50 % des financements autorisés dans l'année portent sur des projets présentant des co-bénéfices climat.

Rediriger les flux financiers

Le groupe AFD souhaite maximiser l'effet d'entraînement de ses financements sur les investissements privés, afin de réorienter ces derniers vers des interventions à co-bénéfices climat. Le groupe AFD contribue également à l'animation du marché des émissions climat.

Co-construire des solutions

Au-delà de ses financements, l'AFD exerce son influence pour innover, capitaliser sur les bonnes pratiques et co-construire en collaboration avec les acteurs financiers, institutionnels, de la recherche et de la société civile.



Turquie
Pont de Haliç à Istanbul

En matière de **périmètre**, l'engagement d'assurer une activité « 100 % Accord de Paris » implique un enrichissement de la prise en compte de la problématique « climat » par le groupe AFD. Cet engagement la fait progresser d'une approche fondée essentiellement sur les bénéfices à l'échelle de projets (à co-bénéfices « climat »), vers la recherche et la caractérisation de la cohérence de l'ensemble de ses interventions avec un développement bas carbone et résilient des pays à long terme. L'engagement « 100 % Accord de Paris » figure en tant qu'objectif structurant dans le nouveau Plan d'Orientation Stratégique IV⁽¹⁾ qui forme le cadre de l'action du groupe AFD de 2018 à 2022.

En termes de **sélectivité des opérations**, les diligences menées par l'AFD s'inscrivent dans un cadre d'analyse visant à assurer la compatibilité des projets avec l'Accord de Paris, et sont intégrées au cadre d'analyse du dispositif « Analyse et Avis Développement Durable⁽²⁾ » depuis 2017. Ce cadre permet d'écartier durant l'instruction les interventions jugées non cohérentes avec i) les trajectoires bas carbone des pays dans lesquels elle intervient ; ii) la résilience de long terme au changement climatique.

Les critères pour évaluer la cohérence de chaque intervention sont qualitatifs, et dépendent du contexte national et local.

Ils portent sur les leviers suivants du projet :

- Alignement avec les politiques bas carbone ou d'adaptation du pays ;
- Effets sur les politiques publiques ;
- Mobilisation des acteurs financiers, effets d'entraînement du secteur privé ;
- Efficacité carbone à long terme ;
- Appréciation des enjeux de vulnérabilité au changement climatique.

Les projets sont notés au regard de l'évaluation de chacun de ces critères. La note permet d'éclairer la décision sur la cohérence, ou l'incompatibilité, d'un projet avec les objectifs de l'Accord de Paris.

En matière de **volume de finance « climat »** caractérisé selon la méthodologie éprouvée par le Cadre stratégique précédent et partagée au niveau international, l'objectif que 50 % des engagements du groupe AFD concernent des projets à co-bénéfices « climat » a conduit à une augmentation dans l'absolu du volume de tels engagements, avec un effort particulier en matière de financements en direction de **l'adaptation et du continent africain**. En 2019, dans un contexte de forte hausse de son volume d'activité (+ 23 %), le groupe AFD a atteint son objectif de 50 % des engagements financiers avec un co-bénéfice en matière de lutte contre le changement climatique et ses effets.

Pour comptabiliser ses financements climat en faveur de l'atténuation et de l'adaptation, l'AFD applique une méthodologie bâtie autour des « Principes communs de comptabilisation de la finance atténuation et adaptation » agréés en 2015 par les membres de l'*International Development Finance Club* (IDFC) et les banques multilatérales de développement. Elle qualifie de « climat » les projets de développement ayant un ou plusieurs des trois types de co-bénéfices suivants :

Atténuation des émissions ou séquestration de carbone. Un projet concourt à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre lorsque les réductions d'émissions qu'il engendre sont supérieures aux émissions qu'il génère sur sa durée de vie. Les projets d'atténuation sont comptabilisés en engagement « climat » dès lors que : (1) l'estimation de leur empreinte carbone démontre qu'ils réduisent ou évitent (pour les projets d'énergies renouvelables) des émissions de GES ; (2) si leur empreinte carbone ne peut être évaluée au moment de l'autorisation d'engagement, ces financements sont dédiés à des actions concourant à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (études, renforcement de capacités, lignes de financements bancaires intermédiées en faveur de projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique) ;

Adaptation au changement climatique. Sont considérés comme concourant à l'adaptation au changement climatique, les projets (ou composantes de projets) permettant de limiter ou réduire la vulnérabilité des biens, personnes et écosystèmes aux conséquences du changement climatique. Un projet (ou une composante de projet) est comptabilisé(e) « climat/adaptation » suivant (1) l'analyse du contexte de vulnérabilité au changement climatique dans la zone de mise en œuvre du projet ; (2) la démonstration de l'impact bénéfique des actions prévues par le projet sur les enjeux de vulnérabilité au changement climatique identifiés dans la zone ; et (3) l'expression dans la documentation du projet de la volonté de traiter les risques climatiques et les vulnérabilités au changement climatique recensés ;

Soutien à la mise en œuvre de politiques de lutte contre le changement climatique. Pour les appuis budgétaires et aides sectorielles, deux possibilités de comptabilisation existent : (1) les appuis budgétaires spécifiquement dédiés au climat (prêts « climat » ou appuis aux plans climat nationaux) sont comptabilisés à 100 % ; (2) pour les autres aides budgétaires sectorielles ou à destination des collectivités locales, une méthodologie *ad hoc* a été développée. Elle vise à rendre compte de la teneur réelle du dialogue politique et sectoriel entretenu avec la contrepartie (suivi d'indicateurs partagés) et de l'éventuel impact positif en matière de lutte contre le changement climatique de l'approche intégrée que ce dialogue soutient. Cette méthodologie permet une comptabilisation au *prorata* des indicateurs de suivi « climat » par rapport à l'ensemble des indicateurs de la matrice de suivi, et est adossée à une liste positive d'actions dont on estime qu'elles ont *a priori* un co-bénéfice « climat » de par leur nature.

(1) <https://www.afd.fr/sites/afd/fi/les/2018-09-04-02-18/plan-orientation-strategique-afd-2018-2022.pdf>.

(2) Ce dispositif se matérialise par (i) une « analyse développement durable » réalisée par l'équipe projet au cours de l'instruction, qui permet d'apprécier les effets attendus (positifs ou négatifs) sur chacune des dimensions du développement durable ; et (ii) par l'émission d'un « avis » indépendant figurant dans les notes aux instances de décisions.

Le suivi des risques ESG (hors Climat)



Inde

Usine solaire New Era à Rayachoti

Pour mieux maîtriser les risques environnementaux et sociaux associés aux projets, l'AFD et sa filiale Proparco dédiée au financement du secteur privé, s'appuient sur un dispositif de maîtrise des risques. Les deux entités se sont également engagées dans une démarche d'amélioration de la qualité des projets, ainsi que de la performance environnementale et sociale des organisations financées. Par ailleurs, le groupe AFD maintient un haut niveau de vigilance en matière de maîtrise des risques de détournement de l'aide, de corruption, de fraude, de blanchiment et de financement du terrorisme. Les enjeux de développement économique, de lutte contre la pauvreté et les inégalités, de préservation de la biodiversité, de gestion des milieux et des ressources naturelles, de préservation de l'atmosphère et de lutte contre le changement climatique, sont autant d'enjeux intégrés dans les cadres d'intervention stratégiques du groupe AFD et dans la conduite des projets. S'appuyant sur les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale et les standards de performance de la Société financière internationale (SFI), la démarche empruntée par le groupe AFD consiste à (i) évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux de chaque projet présenté aux instances décisionnelles ainsi que les mesures prévues dès cette phase pour y remédier, et devant être mises en œuvre par les bénéficiaires des financements ; (ii) proposer les mesures complémentaires à mettre en œuvre par les bénéficiaires visant à limiter ces risques ou à en compenser les effets ; (iii) suivre la mise en œuvre de ces mesures lors de la phase d'exécution de l'opération ; (iv) gérer les imprévus ; et (v) améliorer la qualité des projets et la performance environnementale et sociale des

bénéficiaires de ses financements. Le groupe AFD s'interdit de financer certains projets sur la base de critères d'ordre éthique, réglementaire, environnemental et social. Ceux-ci sont inscrits dans une liste d'exclusion validée par les conseils d'administration de l'AFD et de Proparco et publiée sur leur site Internet⁽¹⁾ respectif. En outre, le groupe AFD applique des diligences spécifiques par secteur d'intervention, définis dans les cadres d'intervention stratégique soumis à son conseil d'administration. L'évaluation des risques environnementaux et sociaux est essentielle avant toute décision d'octroi d'un financement. À chaque secteur correspond une typologie de risques, à laquelle le groupe AFD répond de manière adaptée via sa démarche de maîtrise des risques environnementaux et sociaux. Un ensemble d'outils d'évaluation *ex-ante* et de suivi environnemental et social a été mis en place à cet effet.

Le suivi du risque environnemental et social concerne toutes les opérations de type « projet » de l'AFD et de Proparco, qu'elles soient financées directement ou par le biais d'intermédiaires financiers (établissements bancaires en particulier)⁽²⁾. Mis en place en 2014, le dispositif « Analyse et Avis développement durable » vise à faciliter la prise en compte transversale des enjeux de développement durable dans les projets financés par l'AFD. Ce dispositif se matérialise par (i) une « analyse développement durable » réalisée par l'équipe projet au cours de l'instruction, qui permet d'apprécier les effets attendus (positifs ou négatifs) sur chacune des dimensions du développement durable ; et (ii) par l'émission d'un « avis » indépendant figurant dans les notes aux instances de décision.

(1) <https://www.afd.fr/fr/ressources/la-liste-dexclusion-proposee-pour-le-groupe-afd-dans-les-etats-etrangers>.

(2) Compte tenu de leurs spécificités et de leur impact environnemental et social négligeable ou impossible à évaluer, les concours de l'AFD qui ne sont pas de type « projet » ne font actuellement pas l'objet d'une évaluation environnementale et sociale. C'est notamment le cas des aides budgétaires globales (ABG), du refinancement des prêts pour les pays pauvres très endettés, du Fonds d'études et de renforcement de capacités (FERC) et du Fonds de renforcement des capacités de gouvernance (FRCG). Il en est de même des financements du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), des projets à l'initiative des ONG et du MEAE, qui relèvent de procédures d'instruction spécifiques.

Le cadre des émissions Climat de l'AFD

Le cadre programmatique ⁽¹⁾ climat (*Climate Bond Framework*) a été défini en 2017, et n'a pas fait l'objet de modifications en 2019. Il est parfaitement aligné sur les *Green Bond Principles* et a été revu par l'institut d'études indépendant Cicero qui l'a certifié en tant que programme Médium Green ⁽²⁾. Les éléments figurants dans le *reporting Climate Bond* sont audités par KPMG.

L'AFD raisonne en portefeuille de projets climat éligibles adossés aux émissions climat.

Elle s'engage durant toute la vie des émissions climat à ce que l'encours de celles-ci n'excède jamais 75 % du portefeuille de projets climat éligibles. L'AFD se dote ainsi d'une marge de sécurité en cas de sortie prématurée de projets éligibles (remboursement anticipé, par exemple).

Les projets éligibles au financement par des émissions climat cumulent les caractéristiques suivantes :

- Prêts pour compte propre ;
- Prêts directs ou prêts d'intermédiation bancaire (lignes de crédit) ;
- Prêts enregistrés dans une des trois catégories suivantes :

Catégorie	Définition	Critère d'éligibilité	Secteurs
Atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES)	Un projet concourt à l'atténuation lorsque qu'il permet de réduire les émissions de GES par rapport à une situation de référence sans projet. <i>Voir Stratégie Climat p.04</i>	L'estimation de son empreinte carbone permet d'avoir suffisamment d'assurance sur le fait qu'il réduise ou évite des émissions de GES, pour un volume supérieur à 10k teq CO ₂ /an La mesure ex-ante de l'empreinte carbone sera fournie par les intermédiaires bancaires (critère de 10k teq CO ₂ /an est inchangé)	Énergie renouvelable, transports, efficacité énergétique, fuel switch, séquestration biologique Ligne de crédit par intermédiation bancaire pour le financement d'énergie renouvelable ou d'efficacité énergétique
Adaptation au changement climatique	Sont considérés comme concourant à l'adaptation, les projets permettant de limiter ou réduire la vulnérabilité aux conséquences du changement climatique <i>Voir Stratégie Climat p.04</i>	Un projet est comptabilisé(e) « climat/adaptation » suivant (1) l'analyse du contexte de vulnérabilité ; (2) la démonstration de l'impact bénéfique des actions afférentes a projet ; et (3) l'expression de la volonté de traiter les risques climatiques et les vulnérabilités au changement climatique recensés	Gestion de l'eau et des déchets Par exemple : protection contre les inondations, gestion durable des forêts...
Mixte	Projets concourant à la fois à l'atténuation des émissions de GES et à l'adaptation au changement climatique	Projets réduisant les émissions GES et améliorant la résistance au changement climatique	Secteurs ci-dessus

Des prêts de politique publique ont été intégrés au portefeuille d'actifs. Ces prêts sont qualifiés de 100 % climat et sont instruits sous forme de projet pour lequel un impact positif sur le climat

est identifié. On les retrouve dans les catégories « atténuation » et « mixte ». Dans le cadre actuel des émissions Climat, seul ce type de prêt de politique publique pourra être pris en compte.

(1) <https://www.afd.fr/sites/afd/fi/les/2017-10/afd-climate-bond-framework.pdf>.

(2) <https://www.afd.fr/sites/afd/fi/les/2017-10/cicero-second-opinion-afd-climate-bond-framework.pdf>.

Les passifs et actifs climat

Les données du présent reporting sont arrêtées au 31 décembre 2019.

Les émissions obligataires

Le montant des trois émissions climat de l'AFD s'élève au total à 2,250 Mds€, et répond aux caractéristiques financières suivantes :

En complément, l'AFD a émis un *Climate Bond* en février 2020. Il intégrera le portefeuille de passif climat au 31/12/2020.

ISIN	Émission	Maturité	Devise	Montant	Coupon
XS1111084718	17/09/2014	17/09/2024	EUR	1 Md	1,38 %
FR0013296373	15/11/2017	15/11/2023	EUR	750 M	0,13 %
FR0013365376	10/09/2018	31/10/2025	EUR	500 M	0,5 %
				2,25 Mds	
FR0013483526	10/02/2020	25/03/2025	EUR	1 Md	0 %

Le portefeuille d'actifs

Au 31 décembre 2019, le portefeuille d'actifs est composé de 148 concours pour un encours de 4 378 689 954 € sur un engagement total de 7 520 242 750 €. Deux prêts correspondent à des Prêts de Politiques Publiques pour un encours de 232 047 857 €. Ils sont pour leur intégralité incorporés à la catégorie atténuation.

À ces 148 concours identifiés et adossés au portefeuille d'actifs au 31 décembre 2019, pourront s'ajouter 38 concours éligibles qui sont signés mais pour lesquels aucun décaissement n'a encore eu lieu.

Répartition de l'encours de Portefeuille d'actifs par typologie

	2019		2018	
	Nombre de concours	Encours (EUR)	Nombre de concours	Encours (EUR)
Adaptation	17	323 871 615	17	351 477 848
Atténuation	110	3 507 445 400	96	2 775 312 993
Ligne de crédit (atténuation)	12	389 154 406	8	396 194 973
Mixte	9	158 218 533	7	66 025 485
TOTAL	148	4 378 689 954	128	3 589 011 299

Portefeuille d'actifs AFD au 31/12/2019



148
concours

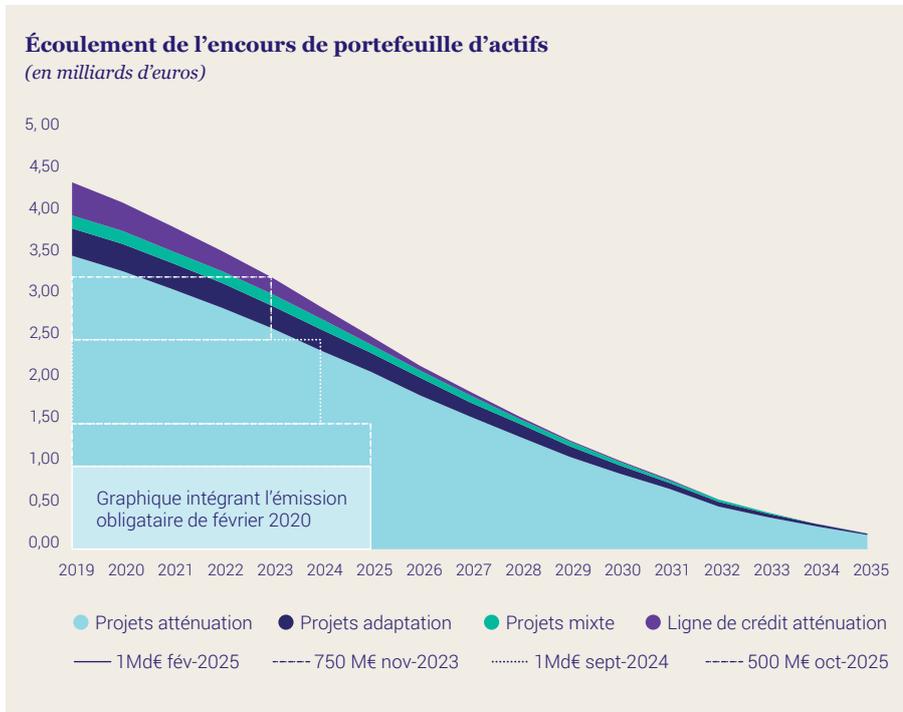
4,38
milliards d'euros

Répartition des encours et de l'engagement total du Portefeuille d'actifs
(en millions d'euros)



Vue projetée du portefeuille d'actifs et des émissions obligataires

Au 31 décembre 2019, les émissions obligataires représentent 63 % de l'encours des actifs éligibles. Pour rappel l'engagement pris par l'AFD est de ne pas dépasser 75 % de l'encours des actifs éligibles.



Répartition par année de signature

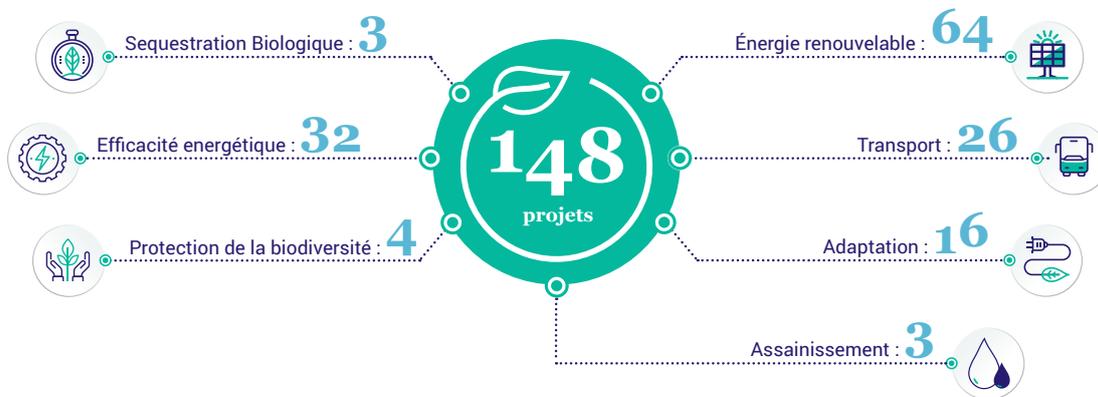
L'ensemble de ces 186 concours représente un engagement total de 8 869 684 648 €. La répartition de cet engagement par année de signature est la suivante :



Les concours octroyés par l'AFD ont des durées de décaissement qui peuvent aller jusqu'à 7 ans avec une moyenne de décaissement total autour de 3 ou 4 ans. C'est pourquoi les concours octroyés sur une année N ne sont dans la plupart des cas pas décaissés en totalité dans cette même année.

Répartition des concours par secteurs

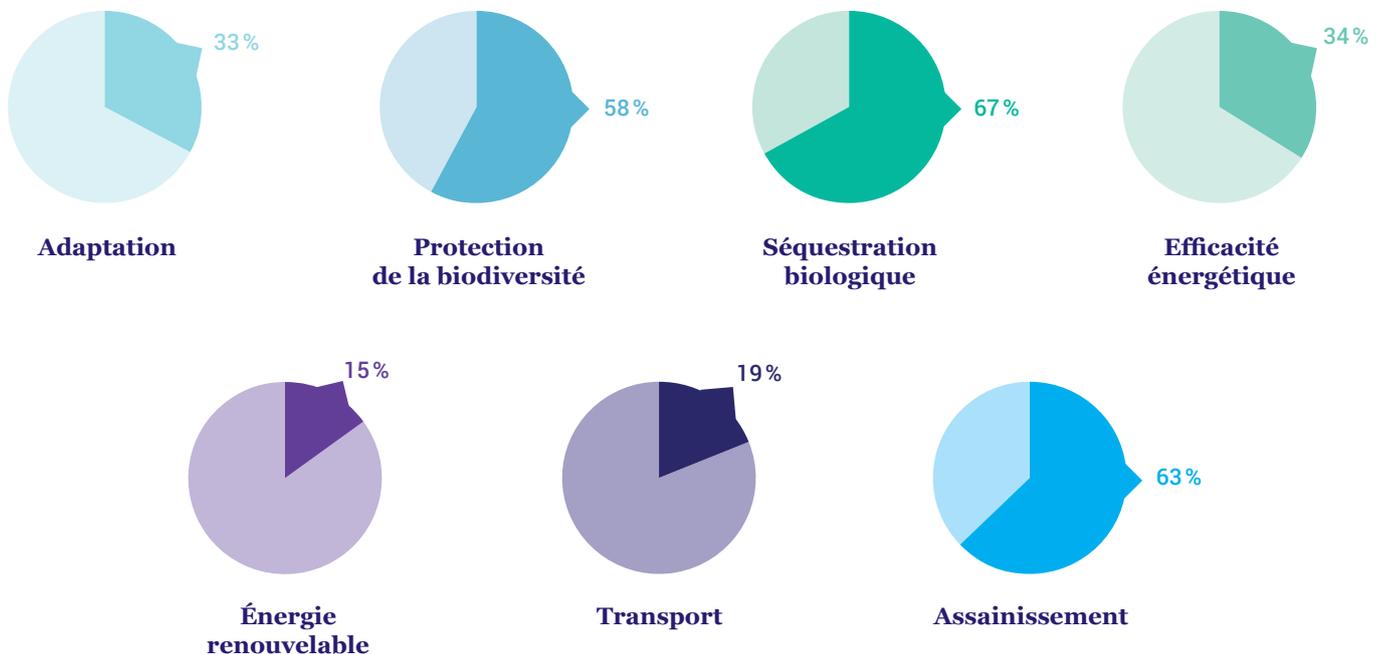
Nombre de concours par secteur



Engagement vs Montant global par projet

Le groupe AFD est très régulièrement amené à co-financer des projets avec d'autres bailleurs. La part financée par l'AFD agrégée au niveau du portefeuille d'actifs climat se décompose comme illustré ci-dessous.

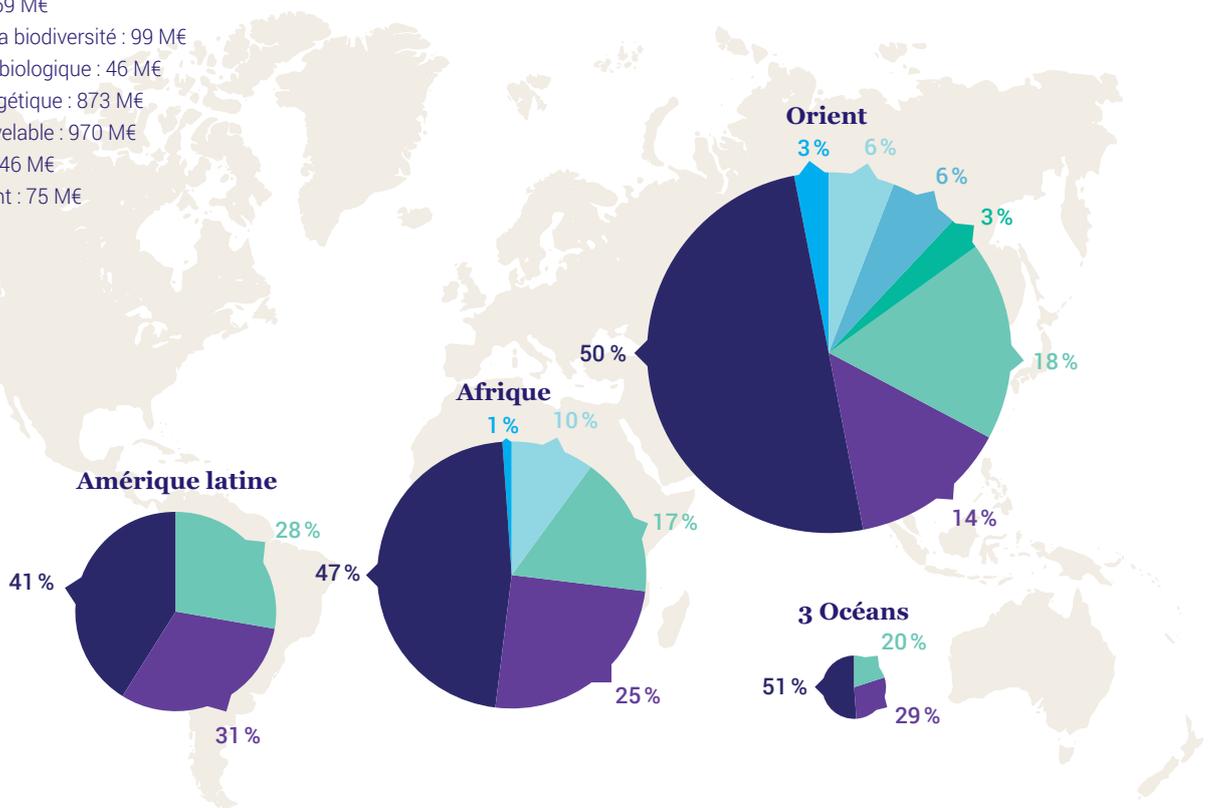
Sont indiqués les pourcentages des financements apportés par l'AFD au regard du financement total du projet.



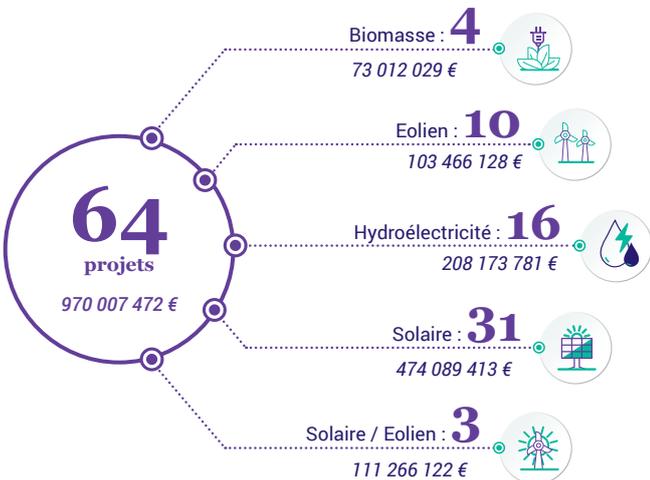
Répartition des encours par zones géographiques et secteurs

Nombre de projets = Encours (EUR)	Protection de la biodiversité		Séquestration biologique		Efficacité énergétique		Energie renouvelable		Transport Assainissement		TOTAL
	Adaptation										
Afrique	8=136 854 143	1=587 003			9=218 678 311	16=327 862 942	7=611 290 032	1=16 470 221			42=1 311 742 651
Amérique latine					3=277 437 854	25=306 666 646	5=395 683 930				33=979 788 430
3 Océans					4=62 399 961	7=90 958 497	2=157 364 904				13=310 723 362
Orient	8=132 017 473	3=98 739 938	3=46 472 026	16=314 577 265	16=244 519 386	12=881 290 223	2=58 819 200				60=1 776 435 510
TOTAL	16=268 871 615	4=99 326 940	3=46 472 026	32=873 093 391	64=970 007 472	26=2 045 629 089	3=75 289 421	148=4 378 689 954			

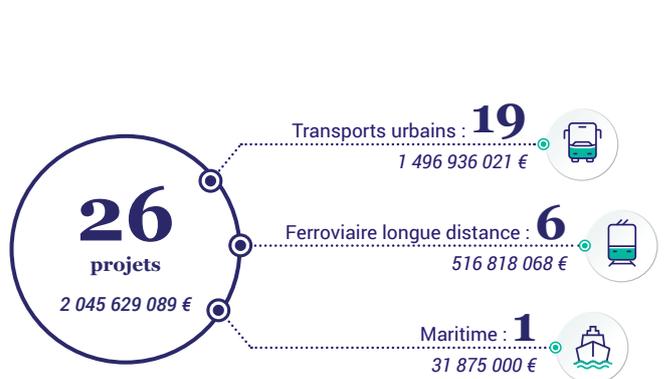
- Adaptation : 269 M€
- Protection de la biodiversité : 99 M€
- Séquestration biologique : 46 M€
- Efficacité énergétique : 873 M€
- Énergie renouvelable : 970 M€
- Transport : 2 046 M€
- Assainissement : 75 M€



Énergies renouvelables



Transports



Description et illustration des différentes catégories de projets

Séquestration biologique : projets permettant la séquestration du carbone par une meilleure gestion/conservation des ressources naturelles (forêts, sols, ressources en eau...).

Ex : préserver la forêt turque.

https://www.afd.fr/fr/wkgeneratepdf_file/3590

Efficacité énergétique : projets permettant de fournir un même service énergétique avec une moindre consommation d'énergie.

Ex : sécurisation de l'approvisionnement en eau de Durban RSA.

https://www.afd.fr/fr/wkgeneratepdf_file/8017



Afrique du sud
Projet Eau à Soweto

L'intensité des précipitations en Afrique du sud varie fortement d'une année à l'autre. En 2015, le pays a connu la plus faible pluviométrie de toute son histoire, avec notamment l'une de ses provinces, le KwaZulu-Natal, déclarée en sinistre naturel. Face au niveau anormalement bas des barrages, les volumes d'eau distribués ont été réduits et la municipalité a été contrainte d'instituer un service intermittent par secteurs.

À long terme, les conséquences attendues du changement climatique pour l'Afrique du sud sont une augmentation de la température de 1-2° en zone côtière et 2-3° à l'intérieur des terres d'ici 2050 et une intensification des épisodes météorologiques (pluies et sécheresses) avec une région côte est (dont le KZN) globalement plus humide et des régions côte ouest et intérieure plus sèches.

En réponse à l'augmentation de la variabilité des précipitations, les investissements destinés à améliorer le stockage et le transport des eaux de surface, principales sources d'approvisionnement, sont de plus en plus nombreux. Ce projet permettra à l'ensemble de la population de Durban, l'une des plus grandes villes de la province, d'accéder à une ressource en eau pérenne (rivières Mooi, Mgeni et, à terme, uKhomasi), dans un pays à l'indice de stress hydrique classé fort (*i.e.* les prélèvements d'eau représentent de 40 % à 80 % de la ressource disponible) et à effacer plus de 10 000 tCO₂e/an grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique du réseau.

Énergie renouvelable : projets visant à produire de l'énergie à partir d'une source d'énergie renouvelable.

Ex : une ferme éolienne pour compléter le mix énergétique du Panama.

<https://www.proparco.fr/fr/carte-des-projets/penonome>

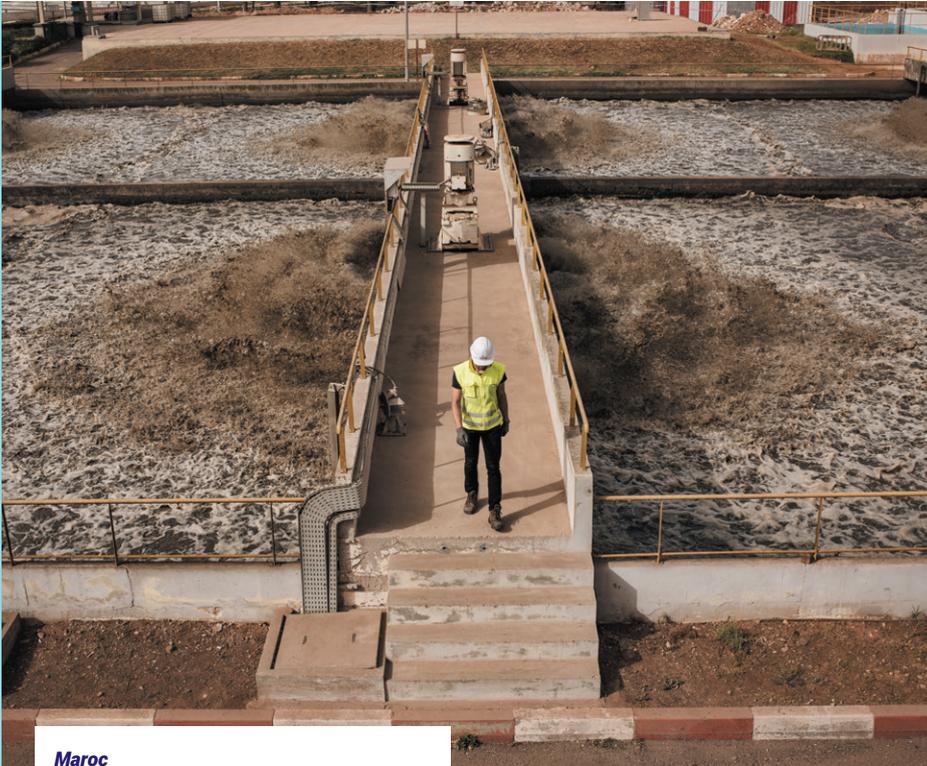
Transport : projets de transport qui favorisent des reports de flux vers des modes moins carbonés ou massifiés.

Ex : accompagner Kochi dans la restructuration durable de sa mobilité urbaine.

https://www.afd.fr/fr/wkgeneratepdf_file/3580

Adaptation : projets contribuant à limiter ou réduire la vulnérabilité des biens, personnes et écosystèmes aux conséquences du changement climatique.

https://www.afd.fr/fr/wkgeneratepdf_file/3816



Maroc

*Collecteurs acheminant les eaux usées
jusqu'à la station d'épuration de Khouribga*

Amélioration de la gestion des ressources en eau par l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable au Maroc.

Projet visant à une meilleure gestion des ressources en eau grâce à la diminution des pertes sur les réseaux de production et de distribution de 30 villes (petite et moyenne taille) dans un pays soumis à un fort stress hydrique, qui sera d'autant plus amplifié sous l'effet du changement climatique. Une composante du projet vise également à l'amélioration des capacités de stockage.

Biodiversité : projets contribuant par la préservation de la biodiversité à atténuer les impacts du changement climatique (lutte contre la déforestation) et/ou réduire l'exposition ou la sévérité de risques climatiques chroniques ou extrêmes.

Ex : concilier protection et valorisation du patrimoine au parc national de Xianju, Chine.

https://www.afd.fr/fr/wkgeneratepdf_file/3127

Eau et assainissement : projets contribuant à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement permettant la préservation ou la valorisation d'une ressource dans un contexte de stress hydrique ou encore projets liés au traitement des eaux usées pouvant réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ex : partager et mieux distribuer les eaux capricieuses du fleuve Rouge.

https://www.afd.fr/fr/wkgeneratepdf_file/3470

Projets Atténuation

Les projets sélectionnés permettent une économie de CO₂ annuelle d'au moins 10 000 tonnes par projet.

Le Bilan Carbone® est réalisé ex-ante selon la méthodologie développée par l'AFD qui repose sur les principes suivants :

- La situation de référence retenue est celle « sans projet » et non une alternative au projet. Cette référence sans projet peut être dynamique (prise en compte d'une évolution dans le temps des paramètres – comme par exemple, la demande dans le cas des transports). Pour le cas particulier des énergies renouvelables, une exception existe, la situation de référence retenue étant une production via le mix énergétique du pays ajustée selon une méthodologie commune aux institutions financières internationales pour refléter au mieux la production, et donc les émissions afférentes, qui seront substituées à la mise en œuvre du projet ;
- Le calcul de l'empreinte carbone a pour but de donner un ordre de grandeur des émissions engendrées, réduites ou évitées par un projet, et seuls les postes d'émissions principaux d'un projet sont pris en compte dans le calcul ;
- Les principaux postes d'émissions pris en compte dans le calcul incluent les émissions directes et indirectes des projets (ceci comprend notamment les émissions en amont liées par exemple à l'extraction minière, à la production des intrants, et en aval, liées par exemple à l'usage du projet) ;
- Le calcul concerne les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur toute la durée de vie des projets (à la fois construction et fonctionnement), les résultats du calcul étant agrégés sous la forme d'émissions moyennes annuelles ;
- L'ensemble des émissions ou réductions d'émissions liées au projet financé est retenu, sans prorata du financement AFD engagé.



Pour en savoir plus sur la méthodologie adoptée par le groupe AFD, consulter : <http://climat.afd.fr> (rubrique Mesure des impacts).

Répartition de l'économie de CO₂ (en tonnes et par an) par régions et secteurs géographiques

	Protection de la biodiversité	Séquestration biologique	Efficacité énergétique	Énergie renouvelable	Transport	Assainissement	TOTAL
Afrique	39 000		1 801 222	3 718 000	272 930	30 000	5 861 152
Amérique latine			154 000	2 547 348	109 619		2 810 967
3 Océans			130 884	180 300	58 000		369 184
Orient	817 000	300 000	2 207 201	2 987 927	743 000	20 000	7 075 128
TOTAL	856 000	300 000	4 293 307	9 433 575	1 183 549	50 000	16 116 431

Foire aux Questions autour du CO₂ et des énergies fossiles

Questions à Damien Navizet

Responsable de la division Climat de l'AFD

L'AFD ne mesure-t-elle que le CO₂ évité?

L'AFD évalue les émissions de 6 gaz à effet de serre, Dioxyde de Carbone (CO₂), Méthane (CH₄), Protoxyde d'azote (N₂O), Hydrofluorocarbure (HFC), Perfluorocarbure (PFC), Hexafluorure de soufre (SF₆), et les convertit en « tonnes de CO₂ équivalent » qui est l'unité de mesure commune. Le CO₂ représente toutefois la majorité des émissions évitées des projets AFD.

Pourquoi l'AFD considère-t-elle systématiquement la totalité du CO₂ évité même lorsqu'elle ne finance qu'une partie du projet?

L'AFD ne cherche pas à s'attribuer les émissions de CO₂ évitées par les projets financés. En revanche l'AFD rend compte de l'impact global des projets soutenus, une approche retenue par l'AFD pour l'ensemble des indicateurs d'impact.

Pourquoi l'AFD prend-elle en considération les scopes 1, 2 et 3 dans la mesure du CO₂ évité?

Le choix de mesurer, lorsque c'est possible, l'empreinte carbone selon le périmètre le plus large est en phase avec l'objectif de l'AFD d'explicitier le lien entre développement et climat :

- De la même manière que l'impact de développement d'un projet passe par la mesure d'effets indirects (nombre d'enfants scolarisés, trafic routier ou aérien...), la bonne appréhension des émissions des financements passe par la mesure des émissions indirectes (émissions des véhicules ou avions, utilisation finale de l'énergie...)

La vulnérabilité d'un investissement au renchérissement des énergies fossiles ou de la tonne de CO₂ est à la fois liée aux émissions directes, mais aussi à la chaîne de production amont (un fournisseur intensif en carbone) et en aval (évolution de la demande induite par ces changements).

À titre d'exemple, dans le secteur des transports, il ne serait pas pertinent d'évaluer l'empreinte carbone d'un projet sans prendre en considération les émissions qui en découleront une fois l'infrastructure construite. Le Bilan Carbone® d'un projet de financement d'un aéroport ou d'une route comprend donc les émissions de la circulation des avions/véhicules, qui représente la source principale d'émissions du projet.

Pourquoi l'AFD ne retient-elle pas le rapport CO₂/EUR?

L'AFD connaît cet indicateur et l'a utilisé par le passé avant de cesser de le faire car celui-ci n'a pas de signification concrète.

En effet :

- L'AFD rapporte l'intégralité des émissions évitées, mais ne finance pas toujours l'intégralité des projets. Il faudrait alors se référer à l'investissement consenti par tonne de CO₂ évitée ou réduite en considérant la totalité du projet et non pas seulement le financement de l'AFD.
- La valeur rapportée du portefeuille d'actifs climats éligibles au *Climate Bond* correspond à l'encours des prêts qui peut être différent du montant investi dès que l'amortissement du prêt a démarré.

L'AFD finance-t-elle des projets d'énergies fossiles?

Dans la perspective fixée par l'Accord de Paris d'atteindre des émissions nettes de GES mondiales nulles entre 2050 et 2100, l'AFD renforce son action pour la promotion de solutions alternatives aux énergies fossiles. Tout en respectant l'objectif de décarbonation à long terme de l'Accord de Paris, certains investissements dans les pays en développement impliquant des énergies fossiles demeureront indispensables à plus court terme pour assurer à tous un accès à des services énergétiques modernes et fiables. Plus de détails sont disponibles dans le document stratégique lié à la Transition Énergétique <https://www.afd.fr/fr/ressources/strategie-transition-energetique-2019-2022> (page 19-20).

Existe-t-il des cas d'exclusion de financement spécifiquement lié aux énergies fossiles?

Le groupe AFD exclut de ses financements :

- L'exploration, la production, et les infrastructures dédiées au transport de charbon, gaz et pétrole (conventionnels et non conventionnels), notamment dans les secteurs routiers, ferroviaire, fluvial ou maritime ;
- Les centrales de production d'électricité au charbon ;
- Les centrales de production d'électricité à partir de fioul ou de diesel uniquement (hors cas d'hybridation avec des énergies renouvelables) ;
- Les infrastructures associées à une unité d'exploration, de production ou de stockage de ressources fossiles (mines, unités de traitement, raffineries, stockage, etc.) ou à une centrale de production d'électricité listée ci-dessus. Une infrastructure est dite associée à cette unité fossile si les deux conditions suivantes sont remplies : i) l'infrastructure n'aurait pas été réalisée en l'absence de cette unité fossile, et ii) l'unité fossile ne serait pas viable économiquement sans l'infrastructure.

Projets Adaptation

Les projets adaptation contribuent à réduire la vulnérabilité des biens, personnes ou écosystèmes aux impacts du changement climatique. À la différence de l'atténuation, il n'existe pas d'indicateur quantifié « simple » permettant de mesurer l'impact des actions financées en termes d'adaptation au changement climatique. L'AFD a défini des « méta indicateurs » afin de mesurer les résultats de développement attendus. Parmi ces indicateurs on retrouve l'indicateur « Nombre de bénéficiaires totaux du projet » qui est défini pour mesurer à la fois les bénéficiaires directs et indirects des projets et l'indicateur « Le nombre d'équivalents temps plein créés ou maintenus » qui mesure le nombre d'équivalents temps plein directs créés ou maintenus par l'intervention de l'AFD. En complément, les descriptifs des projets adaptation adossés aux émissions climat sont disponibles sur le site internet de l'AFD.

Année de signature	Pays	Description	Secteur adaptation	Observations	Encours au 31/12/2019	Engagement (en euros)	Méta-indicateur	Types
2015	BANGLADESH	Développement durable de l'alimentation en eau de Dacca	●	https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3770	12 788 630	73 195 725	4 300 000	bénéficiaires
2015	JORDANIE	Le projet vise à assurer le prélèvement de l'eau dans la vallée du Jourdain, son traitement et son pompage	●	https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3265	38 297 114	38 297 114	1 640 000	bénéficiaires
2013	CAMBODGE	Appui aux acteurs de la politique sectorielle hydro agricole	●	https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3611	20 000 000	20 000 000	9 800	bénéficiaires
2017	CAMBODGE	Appui aux acteurs de la politique sectorielle hydro agricole	●	https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3611	1 000 000	1 000 000	9 800	bénéficiaires
2018	CAMBODGE	Gestion des ressources en eau et transition agro-écologique dans les périmètres irrigués au Cambodge	●	https://www.afd.fr/fr/wkgeneratepdf_file/11149	55 000 000	55 000 000	50 000	bénéficiaires
2016	MAROC	Améliorer le rendement des réseaux d'eau potable	●	https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3667	1 500 000	34 000 000	400 000	bénéficiaires
2017	MAROC	Projet de développement de l'irrigation et d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques	●	https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/9426	20 000 000	40 000 000	5 500	bénéficiaires
2017	MAROC	Une ligne de crédit bleue pour protéger la ressource en eau	●	https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/9424	3 000 000	10 000 000	4 000	emplois maintenus
2012	TUNISIE	Amélioration du service d'alimentation en eau potable de la population tunisienne sur l'ensemble du territoire national	●	https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3480	36 923 077	40 000 000	660 000	bénéficiaires
2016	TUNISIE	Développement des territoires ruraux	●	disponible prochainement	5 000 000	50 000 000	28 429	bénéficiaires
2014	TUNISIE	De meilleurs réseaux d'assainissement pour les quartiers populaires	●	https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3482	30 000 000	30 000 000	110 000	bénéficiaires
2017	TUNISIE	Financement du programme de sécurisation et de renforcement des infrastructures de transfert des eaux du Nord pour les régions du Sahel et Sfax	●	disponible prochainement	9 000 000	60 000 000	1 470 000	bénéficiaires
2012	VIET-NAM	Prévenir les inondations dans les bassins du Mékong et du Dong Nai	●	https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3346	15 140 965	20 000 000	100 000	bénéficiaires
2011	VIET-NAM	Renforcement des ressources en eau et réhabilitation des systèmes irrigués	●	https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3470	18 461 538	20 000 000	500 000	bénéficiaires
2015	VIET-NAM	Infrastructures hydro-agricoles dans la province de Binh Dinh et de Hung Yen	●	https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3347	13 245 646	18 800 000	63 000	bénéficiaires
2016	VIET-NAM	Lutte contre la montée des eaux dans les provinces de Ninh Binh, Ha Tinh et Can Tho	●	https://www.afd.fr/fr/print/pdf/node/3268	13 083 578	52 500 000	35 676	bénéficiaires
2011	AFRIQUE DU SUD	Sécuriser l'approvisionnement en eau de la région de Durban	●	https://www.afd.fr/vi/print/pdf/node/8017	31 431 066	34 801 447	5 000 000	bénéficiaires

● Prévention et gestion des risques

● Eau et assainissement

● Agriculture et ressources naturelles

Contribution des projets aux Objectifs de Développement Durable



Brésil
Création de parcs urbains à Curitiba

Le groupe AFD a développé une méthodologie pour mesurer la contribution de ses engagements financiers aux ODD.

Pour déterminer la contribution aux ODD « sectoriels », le groupe AFD utilise une matrice référentielle faisant la correspondance avec les codes du comité d'aide au développement (CAD) des projets auxquels sont rattachés les ODD. La contribution aux ODD transversaux que sont l'égalité entre les sexes (ODD 5) et les inégalités réduites (ODD 10) est appréhendée à travers cette même matrice couplée à des marqueurs spécifiques internes ou OCDE.

Par ailleurs, l'ensemble de l'activité du groupe AFD est considéré comme contribuant aux ODD n° 1 (Éradication de la pauvreté) et n° 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). De même, la contribution à l'ODD n° 13 (Lutte contre les changements climatiques) est considérée comme s'appliquant à l'ensemble des prêts du portefeuille climat.

En dehors des ODD 1, 13 et 17, n'est présenté, pour chaque projet, que **le principal ODD** auquel contribue chacun des prêts du portefeuille d'actifs, sachant qu'en pratique un projet peut contribuer à plusieurs objectifs.

Répartition du portefeuille d'actifs par ODD (principal ODD auquel chaque projet du portefeuille d'actifs contribue)



Liens utiles

Climat :

 <https://www.afd.fr/fr/page-thematique-axe/climat>

 <https://www.afd.fr/fr/ressources/climat-bilan-d-activite-2019>

Eau et Assainissement :

 <https://www.afd.fr/fr/page-thematique-axe/eau-et-assainissement>

 <https://www.afd.fr/fr/ressources/eau-et-assainissement-bilan-d-activite-2019>

Énergie :

 <https://www.afd.fr/fr/page-thematique-axe/energie#ressource>

 <https://www.afd.fr/fr/ressources/strategie-transition-energetique-2019-2022>

Mobilités et transports :

 <https://www.afd.fr/fr/page-thematique-axe/mobilites-et-transports>

Biodiversité :

 <https://www.afd.fr/fr/page-thematique-axe/biodiversite>

Agriculture et développement rural :

 <https://www.afd.fr/fr/page-thematique-axe/agriculture-et-developpement-rural>

Plan d'orientation stratégique 2018-2022 :

 <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2018-09-04-02-18/plan-orientation-strategique-afd-2018-2022.pdf>

Responsabilité sociétale :

 <https://www.afd.fr/fr/notre-responsabilite-societale?prevId=63>

 <https://www.afd.fr/fr/ressources/rapport-dactivite-et-de-responsabilite-societale-2019-rso>

Analyse développement durable :

 <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2018-10-10-12-26/analyse-developpement-durable-afd.pdf>

Contact équipe Funding : _afd_funding@afd.fr

www.afd.fr/fr/espace-investisseurs

Bloomberg Ticker : **AGFRNC**

Rédaction

Agence française de Développement

Crédits Photographiques

Francesco Zizola / NOOR, Thenrbbus, Yashas Chandra, Cyril Le Tourneur d'Ison,
Zuleika de Souza / AFD, Mathias Depardon, Morgan Havet / Hanuman Films

Publication : Juillet 2020

Le groupe Agence française de développement (AFD) met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale.

Climat, biodiversité, paix, éducation, urbanisme, santé, gouvernance... Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets à fort impact social et environnemental dans les Outre-mer français et 115 pays. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD).



**AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT**

5, rue Roland Barthes
75012 Paris – France

 afd.fr

 facebook.com/AFDOfficiel

 twitter.com/AFD_France

 https://www.instagram.com/AFD_france

#MondeEnCommun